

Arnaud Béal

Doctorant au GRePS, Université Lyon
Psychologue social à l'Orspere-Samdarra

Recours aux droits sociaux et expérience(s) du territoire



¹ Warin P., « Qu'est-ce que le non-recours aux droits sociaux ? », *La Vie des idées*, 2010.

² ALIS à destination de sujets sans adresse fixe ; Les Boutiques de Droit et les Maisons de Justice à Vénissieux et à la Duchère. Cette enquête a été menée dans le cadre de notre thèse de doctorat en psychologie sociale portant sur le phénomène du (non-)recours aux droits sociaux en situation de pauvreté.

³ Thomas H. Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres. Broissieux : Édition du Croquant, 2010.

⁴ Jodelet D. La Rencontre des Savoirs. *Papers on Social Representations*, Vol. 22, 2013 ; pages 9.1-9.20.

⁵ Hibou B. La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale, Paris : La Découverte, 2012.

⁶ Brougère G. et al. Apprendre de la vie quotidienne, Paris : Presses Universitaires de France « Apprendre », p. 11-17, 2009.

⁷ Savoir-faire qui sont aussi des faire-savoir participant au partage social des connaissances et à la construction d'identité sociale positive.

⁸ Wacquant L. Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale, Marseille : Agone, 2004.

L'expérience de l'insécurité sociale nécessite un savoir(-faire) pour affronter le quotidien marqué par le manque matériel et par le recours aux droits sociaux. Mais les connaissances des droits sociaux et des lieux où s'effectuent leur accès dans des territoires ne va pas de soi, constituant a priori un « *autre monde* », non familier à la vie quotidienne, mais pouvant le devenir. En effet, si la non-connaissance est un facteur central du non-recours aux droits sociaux¹, l'enquête que nous avons menée dans des lieux d'accès aux droits de l'agglomération lyonnaise² montre qu'une partie des sujets s'érige en véritables experts profanes de ce monde. Cette connaissance s'inscrit dans l'histoire des sujets et leur socialisation à travers les pratiques de droits sociaux et l'aide institutionnelle et associative. L'accès aux droits sociaux apparaît alors comme allant de soi, faisant partie de « *la vie de tous les jours* ». Comme pour J.-P. qui ne se sent « *pas ignare* » concernant l'accès à « *tout le bazar* » des droits sociaux ; ou pour Nasser socialisé dans l'assistance publique des mineurs dès l'âge de 11 ans, sa connaissance des « *rouages du système* », de sa « *mécanique* », lui permettant de dire : « *j'ai été assisté, quoi, pendant plusieurs années. Mais je me suis jamais senti comme un assisté* ». La familiarité avec le système d'accès aux droits permet alors de se défaire relativement du stigmate que constitue le recours aux droits sociaux en se considérant comme autonome face à des droits qui imposent des normes contradictoires, entre autonomie et contrôle³.

Cette familiarité avec l'accès aux droits sociaux est aussi une connaissance des territoires où se matérialise l'accès aux droits sociaux. Ainsi, c'est à travers l'expérience que les sujets ont d'un ou plusieurs territoires qu'ils développent leur expertise. La sédentarisation sur un territoire est un facteur facilitant le développement de ses connaissances et

les possibilités de recourir aux droits sociaux. Cela permettant notamment de ne pas « *courir à droite et à gauche* », de concentrer ses démarches, afin de les rendre moins complexes, plus rapides. A contrario, le nomadisme semble fragiliser les connaissances que les sujets peuvent construire des dispositifs disponibles dans une ville, un quartier... C'est le cas quand les sujets arrivent sur un territoire nouveau, ne connaissant pas a priori l'organisation spatiale de l'accès au droit. Néanmoins, certaines formes de nomadisme, quand les sujets disent avoir vécu ou vivre encore entre plusieurs territoires, rendent possible une connaissance élargie de l'offre d'accès au droit sur un territoire régional, voire national, élargissant le champ des possibles.

« Les sujets les plus en capacité de faire face à leurs difficultés matérielles en recourant aux droits sociaux sont ceux qui ont développé un savoir expérientiel construit dans les trajectoires de vie marquées par des expériences de droits sociaux répétés sur des territoires donnés. »

Ainsi, il apparaît que les sujets les plus en capacité de faire face à leurs difficultés matérielles en recourant aux droits sociaux sont ceux qui ont développé un savoir expérientiel⁴ construit dans les trajectoires de vie marquées par des expériences de droits sociaux répétés sur des territoires donnés. L'expression d'une familiarité avec la topographie de l'offre de droits et d'aides semble donner la possibilité aux sujets de mettre en place des tactiques (pour aller au plus rapide) et des stratégies (pour aller au plus près) de recours. Devant la complexité et la bureaucratisation de l'accès aux droits sociaux⁵ vécu par les sujets eux-mêmes, l'acquisition de ces connaissances profanes sont à mettre en valeur⁶ relativisant les discours sur la pauvreté en termes de vulnérabilité et de fragilité⁷.

Néanmoins, nos observations mettent en exergue que les parcours de droits peuvent également être symbolisés à travers la résistance corporelle et mentale nécessaire pour tenir. L'accès aux droits sociaux, qui bien souvent est illustré à travers l'image de l'éclatement spatial, est aussi représenté via la métaphore sportive de la course à pieds et de l'endurance, nécessitant d'« avoir le mental » et faisant craindre l'usure, le « *pétage un câble* », l'énergie nerveuse pouvant alors soit se perdre (démoralisation, dépression), soit déborder (énervement, colère, violence). Le recours aux droits sociaux apparaissant donc comme une épreuve inscrite dans l'espace et le temps face à laquelle il convient d'être fort, déplaçant la lutte contre la pauvreté sur les pauvres eux-mêmes⁸.